

Actualités

La loi sur l'économie maritime

Le passage en procédure accélérée de la proposition de loi d'Arnaud Leroy, décidé en janvier dernier, a donné le signe d'un intérêt du gouvernement pour les activités maritimes et lui a fait quitter enfin le registre incantatoire qui prévalait depuis plusieurs années.

Compétitivité, sûreté et simplifications administratives pour les armateurs, financement des navires et statut particulier des marins pour la pêche, volonté de favoriser le développement de l'aquaculture et régime d'assurance spécifique pour les énergies marines renouvelables, mesures favorables pour la filière du nautisme et cadre législatif pour les drones : l'éventail des sujets traités est large, fruit d'un travail de concertation considérable avec les professionnels. Et, qui plus est, certaines mesures importantes sont passées malgré la réticence ou l'opposition du gouvernement : nos élus se « maritimisent »-ils ? Bonne nouvelle.

Une régulation des ONG ?

Dans ses propositions pour que l'océan soit et demeure un bien commun de l'humanité, un espace de droit et de liberté, une source de richesses et de bienfaits pour l'homme d'aujourd'hui et celui de demain, l'IFM a jugé nécessaire que soit donné un rôle d'alerte et d'observation aux ONG, tout en sachant les limites de l'impartialité et de la transparence de nombre d'entre elles, dont certaines des plus puissantes.

C'est donc avec un grand intérêt que nous voyons se développer des initiatives comme celle de Mathilde Jounot, avec son film « *Océan, la voix des invisibles* » ou celle du chercheur en droit, Gilles Lhuilier avec sa proposition de réflexion sur une « *soft law* » encadrant les activités des grandes ONG environnementales en reprenant ce qui s'est fait, avec succès, pour encadrer l'industrie d'extraction pétrolière et minière.

Plus leurs buts seront clairs, leur financement et leurs activités transparentes, leur gouvernance ouverte plus il sera possible de s'appuyer sur les ONG pour contrer

l'égoïsme naturel des États, responsables en premier lieu des intérêts de leurs ressortissants.

Océan et climat

Le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC), lors de sa récente assemblée plénière, du 11 au 13 avril, a décidé de produire, parallèlement à son 6^e rapport d'évaluation du climat, trois rapports spéciaux :

- un sur l'impact d'un réchauffement global de 1,5°C au-dessus des niveaux pré-industriels et sur les trajectoires d'émission de gaz à effet de serre correspondantes.

- un sur les liens entre le changement climatique, la désertification, la dégradation des terres, la gestion durable des terres, la sécurité alimentaire, et les flux de gaz à effet de serre dans les écosystèmes terrestres.

- un sur les liens entre le changement climatique, les océans et la cryosphère (portions de la surfaces de la terre où l'eau est présente sous forme solide), comme l'avaient demandé 22 pays, dont la France, la Principauté de Monaco, les États-Unis, la Chine ou le Chili. Cette demande avait été fortement appuyée par la Plateforme Océans et Climats lors de la COP 21.

La décision de réaliser ce dernier rapport spécial montre que l'importance des rapports entre l'Océan et le climat commence à être comprise : que ce soit le rôle de l'océan comme régulateur du climat ou, l'influence du climat sur l'évolution de l'océan ou encore les solutions que l'océan peut apporter dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Sécurité et sûreté maritime

Les analyses de l'incendie en 2015 du *Norman Atlantic* en Adriatique et du remorquage du roulier *Modern Express* dans le golfe de Gascogne montrent des progrès significatifs, en France comme en Italie et en Espagne, de l'organisation, de la coordination et de la mise en œuvre de moyens adaptés pour faire face à des événements de mer qui auraient pu se solder par des bilans humains et environnementaux bien plus lourds. L'action de l'Agence Européenne de Sécurité Maritime que nous avons largement contribué à créer et, pour notre pays, l'implication sans relâche de la Marine nationale, la coordination des moyens humains, matériels et juridiques sous l'autorité du préfet Maritime de l'Atlantique, la coopération avec les autorités espagnoles pour choisir la meilleure zone de refuge ont démontré leur efficacité. Bien sûr, nous ne sommes pas à l'abri d'un futur événement de mer dévastateur ; bien sûr, la taille comme le nombre de passagers de très

grands navires posent des problèmes nouveaux et irrésolus, bien sûr, davantage de gros hélicoptères seraient nécessaires pour faire face à certains événements, mais il est utile de souligner les progrès réalisés, véritables encouragements à continuer à aller de l'avant.

Le nouveau contexte géopolitique doit conduire à des réflexions et à la mise en œuvre d'une stratégie concernant la sûreté maritime similaires à celles qui ont permis l'amélioration de la sécurité. Et une prise de conscience politique est indispensable pour anticiper les risques nouveaux et les réponses à y apporter.

La sûreté maritime nationale concerne aussi bien le territoire national que tout lieu dans le monde où se trouvent des personnes, des biens ou des intérêts français donc la totalité des espaces maritimes, haute mer comprise.

Une plus forte priorité doit aujourd'hui être donnée à la lutte contre les menaces terroristes et au contrôle de l'immigration illégale.

- De quoi dispose-t-on aujourd'hui pour répondre à cette priorité ?
- Quelle réorientation des moyens est nécessaire pour assurer un meilleur contrôle des frontières maritimes ?
- Quels leviers venant des engagements internationaux de la France sont à manœuvrer ?
- Quels obstacles venant des engagements internationaux de la France sont à lever ?
- Comment sensibiliser les pouvoirs publics à une problématique en apparence plus technique que politique ?

L'Europe s'est maladroitement emparée d'une partie de la question en évoquant la mise en œuvre d'un dispositif de garde côtes opportunément ramené à une garde frontières, plus cohérente avec les rôles et responsabilités des Etats membres de l'union, mais cette maladresse ne doit pas occulter la réalité des questions à traiter et l'importance de la coopération internationale.

Eudes Riblier
Président de l'institut français de la mer